**60e anniversaire de la proclamation de la République :**

**Quelle REPUBLIQUE ?**

Le vendredi 28 novembre 1958 à 11h30 quand Monsieur Christian Jayle, président de l’assemblée territoriale proclame que le territoire du Moyen-Congo avait manifesté sa volonté de devenir un Etat membre de la communauté en prenant le nom de REPUBLIQUE DU CONGO, nos anciens étaient euphoriques à l’idée qu’un pas important avait été fait vers la liberté totale des congolais.

Au moment où certains compatriotes célèbrent avec allégresse le 60e anniversaire de la République du Congo, une seule question taraude notre esprit : Est ce que notre pays est véritablement une REPUBLIQUE ?

Sans entrer dans les développements académiques, la République est avant tout une propriété collective et accessible à tous les citoyens. Dans une République, l’autorité de l'Etat, qui doit servir le "bien commun", s’exerce par la loi sur des individus libres et égaux. Chaque individu se voit garantir la liberté de ses opinions et c'est l'intérêt de tous les citoyens qui est recherché et pas seulement celui de quelques-uns.

Même sans faire des analyses ethnographiques, il est clair que ceux qui rêvaient d’une République du Congo libre et prospère en 1958 ne seraient pas fiers de ce qu’est devenu le Congo aujourd’hui.

C’est pour cette raison que j’exhorte tous les citoyens et patriotes congolais à se battre pour leurs droits politiques, économiques, sociaux mais aussi pour les valeurs sur lesquelles se fondent nos espoirs pour un Congo meilleur, plus sûr et plus juste pour tous.

Nous sommes le Congo Uni, plus jamais sans nous !

**Laurent DZABA**

*Ingénieur Numérique, Innovation & Intelligence Artificielle Diplômé en Economie Financière*